



**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 09 AVRIL 2024 à 19h00**

**PRÉSENTS** : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Freddy MARTIN ; Georges DUQUESNE ; Joëlle MASSA ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Patricia BONNOT (arrivée à 19h23) ; Diane FACOMPRESZ

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Pierrick PINET

**Date de la convocation** : 03 avril 2024

**Secrétaire de séance** : Philippe BERNA

La séance débute à 19H06

**01. Adoption du Compte administratif 2023 - Budget Général :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,*

- *APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2023 tel que présenté,*

**02. Approbation du Compte de gestion 2023 - Budget général :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,*

- *APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget général*

**03. Taux de fiscalité locale 2024 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,*

- *FIXE comme indiqué les taux des impôts locaux pour l'année 2024,*
- *AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.*

**04. Budget général - Affectation de résultat N-1**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,*

- *APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement comme indiqué.*

**05. Subventions aux associations d'intérêt local :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *DECIDE d'attribuer les subventions telles que proposées,*
- *DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Chapitre 65, article 65748,*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

## **06. Budget général – vote du budget primitif pour 2024 :**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,***

- ***ADOpte par chapitres le budget primitif 2024 de la commune (M57), qui s'élève, de manière équilibrée pour chaque section en dépenses et recettes à :  
2 441 982,82 € en fonctionnement  
2 999 958,96 € en investissement***
- ***AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.***

## **07. Avis de la Commune pour la création d'un service mutualisé de la police municipale au niveau intercommunal**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- ***APPROUVE la création d'un service mutualisé de police municipal au niveau intercommunal en application de l'article L 512-2 du code de la sécurité intérieure***
- ***APPROUVE la participation de la commune de Saillans à l'organisation de ce service afin de voir dans quelles conditions la commune pourrait en bénéficier, et pourrait se prononcer ultérieurement sur son adhésion via une convention***
- ***MANDATE le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.***

## **08. Approbation de la demande d'adhésion au SIGMA de la commune de Vaunaveys la Rochette**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- ***APPROUVE la demande d'adhésion de VAUNAVEYS LA ROCHETTE au SIGMA,***
- ***APPROUVE la délibération n°06\_03\_2024\_13 du SIGMA « Adhésion de la commune de la Vaunaveys la Rochette »,***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document, et à accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente décision.***

## **09. Acquisition par la commune de la « cabane » aire de jeux du SIVU les Enfants du Solaure :**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés,***

- ***DONNE son accord pour l'achat de cette « cabane » aire de jeux d'occasion au prix de 1 928,15€ (mille neuf cent vingt-huit euros et quinze centimes)***
- ***DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Chapitre 21, article 21848,***
- ***MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision,***

## **10. Convention de mise à disposition d'un local pour l'entreprise de location de canoës et de kayaks « Yvan Loisirs » :**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (1 abstention André ODDON) des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- ***ACCEPTÉ la mise en place de la convention pour la mise à disposition du local de l'ancien gîte pour l'accueil de la société Yvan Loisirs,***
- ***MANDATE le maire pour la mise en application de cette décision et notamment la fixation des modalités financières afférentes (loyer et charges).***

## **11. Régularisation d'un droit de passage sur la parcelle AB101 :**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- ***AUTORISE la constitution d'un droit de passage sur la parcelle communale du domaine privé de la commune AB 101 au profit de la parcelle AB 102 et autorise le maire à signer l'acte correspondant.***

## 12. Appel à un Volontaire Territorial en Administration :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'UNANIMITÉ (1 abstention Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés :*

- *AUTORISE Monsieur le maire à créer un emploi non permanent pour le poste « chargé de mission » sur le dispositif de VTA*
- *INSCRIT en conséquence les crédits correspondants au budget 2024*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

## 13. Création d'un emploi permanent, d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, et mise à jour du tableau des effectifs :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'UNANIMITÉ (1 abstention Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés :*

- *AUTORISE Monsieur le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire*
- *AUTORISE Monsieur le maire à créer un emploi permanent*
- *DÉCIDE d'adopter les suppressions et créations des emplois,*
- *INSCRIT au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

## 14. Détermination des indemnités des élus :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (1 abstention Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés,*

- *DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux délégués à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,*
- *DÉCIDE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.*
- *DÉCIDE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.*

*La séance est levée à 21h32*

Saillans, le 15 avril 2024

Le Maire, François BROCARD

